

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION
DU BUDGET 2019 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD,
TENUE LE 10 décembre 2021, 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS
LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE
ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Madeleine Lachance
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

Madame Janick Roy, Directrice générale et greffière-trésorière, agit comme
secrétaire.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 25 novembre 2021 et avis de
convocation a été adressé à tous les membres du conseil.
Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de séance
extraordinaire, monsieur le maire, procède à l'ouverture de la séance.

273-12-2021

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cette séance est convoquée exclusivement aux fins de présentation et
d'adoption du budget 2022 et du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-
2024, les membres du conseil procéderont en conséquence, et ce, en vertu de
l'article no 956 du Code Municipal.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2022
4 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024
5 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-2022
CONCERNANT LE BUDGET ET LA TAXATION 2022
6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR: MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

274-12-2021

3 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE **FINANCIER 2022**

Janick Roy, Directrice générale et greffière-trésorière donne un aperçu des taux
de taxes selon ce que le conseil adoptera comme budget et fait la lecture de
tous les postes budgétaires.

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: SYLVIA FORTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité adopte le budget de l'exercice financiers de 2022 prévoyant les revenus et dépenses suivants:

BUDGET 2022	
REVENUS	
Taxe foncière	721 438 \$
Taxes sur la valeur foncière	91 343 \$
Tarifs municipaux	187 500 \$
Compensations tenant lieu de taxes	17 800 \$
Autres revenus	8 980 \$
Autres services rendus	22 000 \$
Imposition de droits	82 000 \$
Intérêts	3 000 \$
Subventions Gouv. Et autres revenus	234 800 \$
Total revenus	1 368 861 \$
DÉPENSES	
Administration générale	421 945 \$
Sécurité publique	130 189 \$
Transport	559 015 \$
Hygiène du milieu	160 712 \$
Santé et bien-être	0 \$

Urbanisme et mise en valeur du territoire	41 000 \$
Loisirs et culture	29 700 \$
Activités culturelles	17 250 \$
Frais de financement	9 050 \$
Affectations et autres activités	103 343 \$
Total dépenses	1 368 861 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	0 \$

QUE selon ce budget, le taux de taxe foncière générale soit de 0.91 \$ du 100 \$ d'évaluation.

ADOPTÉE

275-12-2021

4 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024

Janick Roy, Directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture du programme triennal d'immobilisation selon ce que le conseil adoptera.

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: PIERRE LANTAGNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité adopte le programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024 tel que présenté ci-dessous:

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)			
Travaux	2022	2023	2024
Grande-Ligne Nord		1 500 000 \$	
Asphaltage rue Principale	150 000 \$		
Rechargement rangs	100 000 \$		
Réfection totale salle J.A-Nadeau		350 000 \$	

Construction édifice loisirs, culture & tourisme			1 000 000\$
Total :	250 000 \$	1 850 000\$	1 000 000 \$

ADOPTÉE

276-12-2021

**5 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-2022
CONCERNANT LE BUDGET ET LA TAXATION 2022**

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, M. le maire demande à la Directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement.

RÈGLEMENT N° 01-2022 concernant le budget et la taxation 2022

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le règlement 01-2022 concernant le budget et la taxation 2022 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

ADOPTÉE

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

277-12-2021

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHRISTIAN LAMONTAGNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée , il est 19 h 22 minute.

ADOPTÉ

Jean Bernier
Maire
trésorière

Janick Roy
Directrice générale et greffière-

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier, maire